

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/01

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



COMMUNE DE FONBEAUZARD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Présents : 18

Procurations : 4

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 27/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.**

Présents : M. Robert GRIMAUD, M. Patrick BARRAU, Mme Sonia CAPELLE, M. Michel CORBIERE, Mme Emmanuelle DELEDICQ, Mme Laétitia DE MATOS, M. DEYX Jérôme, M. Serge LASSERRE, Mme Nadine MAYSSAL CATALANO, M. Raphaël MAUDOUIT, Mme Mélanie MIGNOT, Mme Carine MIRANDA, Mme Florence MORET, M. Emmanuel MUNOZ, M. Francis OULES, Mme Paulette PIQUEMAL, Mme Corine PRONO, M. André VILLATE

Absente excusée : Mme Christelle GOURGUES

Ont donné pouvoir : Mme Nadine DEVILLERS a donné pouvoir à M. Robert GRIMAUD, M. Patrice GRAFFOULIERE a donné pouvoir à M. André VILLATE, M. Mostafa LAMRHANI a donné pouvoir à Mme Florence MORET, M. Frédéric SIDOR a donné pouvoir à Mme Paulette PIQUEMAL.

Secrétaire de séance : Mme Florence MORET

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Ordre du jour :

I- Affaires générales :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- Délibérations pour approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles
- Délibérations pour approbation de l'affectation des résultats de 2024 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles
- Délibération pour rétrocession dans le domaine public communal des parcelles appartenant à la société Les Chalets situées rue des Jardins de l'Hers ainsi que les parcelles situées sur le parking rue des Tilleuls
- Délibération pour enfouissement des réseaux Basse Tension et éclairage public rue des Saules
- Délibération pour vente appareils de capture de moustiques tigres et de recharges
- Délibération pour nouvelle tarification au cimetière de la commune
- Délibération pour nouvelle tarification de bennes à destination des habitants
- Délibération pour nouvelle tarification des droits de place des forains et commerces ambulants
- Délibération pour journée neige pour l'ALSH et séjour d'hiver du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)
- Délibération pour consultation d'un marché de prestations de services péri et extrascolaire (SEJ)
- Délibération pour vote des subventions allouées aux associations communales et extérieures au budget primitif de 2025
- Délibération pour vote des subventions allouées à la Caisse des écoles au budget primitif de 2025
- Délibérations pour vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement -Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.
- Délibérations pour demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2025 pour les différents investissements inscrits au budget primitif de 2025.
- Questions diverses : Réglementation applicable en matière de location de courte durée type Airbnb ou meublé touristique sur la commune et demande d'avis.

II- Point commissions :

- 1) Animation de la vie locale et associative
- 2) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- 3) Communication et Numérique
- 4) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités
- 5) Culture communale et intercommunale
- 6) Action sociale
- 7) Sécurité

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/03

Le Maire,
Robert GRIMAUD



I- Affaires générales :

1°) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Florence MORET est désignée secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 05/12/2024 pour signature. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3°) Délibérations pour approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles (délibérations n° 01.2025 et 02.2025)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Il est précisé que les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. L'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif.

Avant le vote du CFU, un diaporama a été présenté afin d'illustrer l'évolution des finances communales. Ce support a permis de visualiser l'état du fonds de roulement ainsi que des courbes comparatives couvrant la période 2022-2024. L'analyse de ces données met en évidence une amélioration progressive de la situation financière de la commune.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/04

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Par ailleurs, un point a été effectué avec le Conciliateur auprès du décideur local de la DGFIP afin de valider les données et les conclusions présentées. Après une période marquée par des tensions financières dues aux investissements passés, suivie d'une phase de stabilisation avec un ralentissement des engagements financiers, la situation financière s'est progressivement redressée et montre des signes positifs

Si cette amélioration est encourageante, elle demeure néanmoins à consolider, la commune devant encore faire preuve de prudence dans sa gestion budgétaire. Toutefois, la fin d'échéances de prêt cette année offrira de nouvelles marges de manœuvre, permettant d'améliorer encore sa solidité financière, renforcer la capacité d'autofinancement (CAF) et d'envisager avec plus de sérénité les investissements de demain.

Présentation du Budget Principal de la Commune réalisé :

Section de Fonctionnement :

Les prévisions budgétaires de 2024 s'élèvent en recettes 3 668 541,43 € et en dépenses à 3 668 541,07 € (décisions modificatives incluses). Les recettes de l'exercice réalisées sont de l'ordre

de 3 512 758,73 €, les dépenses de l'exercice réalisées sont de l'ordre de 3 329 720,33 €. Ce qui dégage un excédent de l'exercice 2024 de 183 038,40 €, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 111 138,79 € (compte administratif 2023) soit + 294 177,19 €.

C'est le résultat de clôture en section de fonctionnement pour l'année 2024 : + 294 177,19 €.

Ce résultat viendra recouvrir le déficit d'investissement cumulé qui s'élève à - 248 430,35 €.

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires de 2024 s'élèvent en recettes et en dépenses à 611 144,69 €. Les recettes réelles réalisées sont de l'ordre de 314 839,38 € et les dépenses réelles réalisées de l'ordre de 343 947,40 €. Ce qui dégage un déficit d'investissement de l'exercice 2024 de - 29 108,02 € qui cumulé au déficit reporté de 2023 de - 219 322,33 € porte à - 248 430,35 € le déficit de clôture cumulé au 31/12/2024.

C'est le résultat de clôture cumulé au 31/12/2024 en section d'investissement pour l'année 2024 : - 248 430,35 €

Les restes à réaliser des opérations individualisées s'élèvent en recettes à 34 041 € et en dépenses à 34 041 €.

Le déficit de la section d'investissement soit - 248 430,35 € n'est pas impacté par les restes à réaliser 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Mr MAUDOUIT tient à remercier pour les réponses apportées à ses sollicitations.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/05

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Délibération pour approbation du CFU du budget principal : (délibération n° 01.2025)

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Paulette PIQUEMAL, doyenne d'âge ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	611 144.69€	3 557 402.64 €	4 168 547.33 €
	Recettes réalisées	314 839.38 €	3 512 758.73 €	3 827 598.11 €
	Restes à réaliser	34 041.00 €	0 €	34 041.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	391 822.36 €	3 668 541.07€	4 060 363.43 €
	Dépenses réalisées	343 947.40 €	3 329 720.33 €	3 673 667.73 €
	Restes à réaliser	34 041.00 €	0 €	34 041.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-29 108.02 €	183 038.40 €	153 930.38 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-219 322.33 €	111 138.79 €	-108 183.54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-248 430.35 €	294 177.19 €	45 746.84 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-248 430.35 €	294 177.19 €	45 746.84€

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/06

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Mmes Mignot-Prono-De Matos et Mr Maudouit). Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le CFU 2024 Du budget principal de la commune de Fonbeuzard et charge monsieur le Maire et charge monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présentation du budget annexe de la Caisse des Ecoles réalisé :

Les prévisions budgétaires 2024 s'élevaient en recettes et en dépenses à 33 530 €. Les recettes réalisées de l'exercice sont de l'ordre de 33 530,10 € et les dépenses réalisées de l'exercice de l'ordre de 25 403,09 €.

Ce qui dégage un excédent de l'exercice de 5 758,91 € ajouté à l'excédent antérieur de 2 368,10€ (compte administratif de 2023), soit un Excédent de clôture de la Caisse des Ecoles de 8 127,01 € au 31/12/2024.

Cet excédent de 8 127,01 € sera repris au budget primitif 2025 en report article 002 des recettes.

Délibération pour approbation du CFU du budget annexe de la Caisse des écoles : (délibération n° 02.2025)

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Paulette PIQUEMAL, doyenne d'âge ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour, 0 voix contre et 4 abstentions, (Mmes Mignot-Prono-De Matos et Mr Maudouit), monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe Caisse des écoles de la commune de Fonbeuzard et charge monsieur le Maire et charge monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présentation du Budget autonome du Centre Communal d'action sociale (CCAS) réalisé :

Pour information, Le C.C.A.S n'effectuera son passage en production du CFU qu'à partir des comptes 2025.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/07

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Cette année, pour la dernière année, il est produit un compte de gestion et un compte administratif. Pour rappel, le compte de gestion permet à l'assemblée délibérante de constater la stricte cohérence des opérations effectuées par l'ordonnateur (le CCAS) et le comptable

publique (la trésorerie). Ainsi, il rend conforme les données inscrites au compte administratif qui doivent correspondre.

Le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé le compte de gestion ainsi que le CA 2024 lors de sa dernière réunion en date du 12/02/2025.

Les prévisions budgétaires 2024 s'élevaient en recettes et en dépenses à 87 606 €. Les recettes réalisées de l'exercice sont de l'ordre de 88 037,81 € et les dépenses réalisées de l'exercice sont de l'ordre de 73 940,38 €.

Ce qui dégage un excédent de l'exercice de 249,17 € cumulé avec l'excédent antérieur de + 13 848,26 € (compte administratif de 2023) soit un Excédent de clôture du C.C.A.S. de + 14 097,43 € au 31/12/2024. Cet excédent de 14 097,43 € sera repris au budget primitif 2025 en report article 002 des recettes.

L'assemblée prend acte.

4°) Délibérations pour approbation de l'affectation des résultats de 2024 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles : (délibérations n° 03.2025 et 04.2025)

À la suite de la présentation des budgets principal et annexe, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, comme ci-dessous :

Affectation du résultat du budget principal de 2024 reporté au budget primitif de 2025 :
(délibération n° 03.2025)

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent : 294 177,19 €
- Affectation au 1068 : 248 430,35 €
- Report au budget 2025 au 001 en dépenses d'investissement du résultat d'investissement de clôture au 31/12/2024 : soit – 248 430,35 €
- Le résultat de clôture de fonctionnement au 31/12/2024 soit + 294 177,19 € est affecté au BP 2025 pour la couverture du déficit d'investissement à hauteur de 248 430,35€, le restant, soit 45 746,84 € est affecté au 002 des recettes de fonctionnement.

Affectation du résultat du budget Annexe de la Caisse des écoles de 2024 reporté au budget primitif de 2025 : (délibération n° 04.2025)

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent de clôture de la Caisse des Ecoles de 8 127,01 € au 31/12/2024.

Ce résultat de clôture de fonctionnement au 31/12/2024 sera repris au budget primitif 2025 en report article 002 des recettes.

L'assemblée, invitée à délibérer avec 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes Mignot-Prono-De Matos et Mr Maudouit), adopte les délibérations pour l'approbation de l'affectation des résultats de 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles ; Monsieur le Maire est chargé de l'application de ces décisions.

5°) Délibération pour rétrocession dans le domaine public communal des parcelles appartenant à la société Les Chalets situées rue des Jardins de l'Hers ainsi que les parcelles situées sur le parking rue des Tilleuls (délibérations n° 05.2025 et 05-1.2025)

Emprise foncière située rue des Tilleuls : (délibération n° 05/2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la HLM DES CHALETS est propriétaire de l'emprise foncière située rue des Tilleuls à Fonbeuzard, cette parcelle est cadastrée 000 section AA n°237 et est d'une contenance de 111 mètres m². Cette emprise correspond à un reliquat de l'opération « Les Acacias ». Cette parcelle comporte 8 places de parkings dont une PMR. Ces places sont librement accessibles et sont, de fait, affectées à l'usage public.

Afin de régulariser cette situation, la SA LES CHALETS s'est rapprochée de la commune de Fonbeuzard afin que soit rétrocédés à l'euro symbolique ces stationnements pour qu'ils soient intégrés au domaine public.

Il est précisé que les frais d'actes sont à charge du propriétaire actuel.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal et les dispositions relatives à la gestion du domaine public ;

Vu l'offre formulée par la SA DES CHALETS, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA n°237 d'une contenance de 111 m², sise rue des Tilleuls à Fonbeuzard, comportant 8 places de stationnement dont une place PMR, actuellement librement accessibles et affectées de fait à l'usage public ;

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/09

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Considérant la proposition de la SA DES CHALETS de rétrocéder ladite parcelle à titre gratuit pour l'euro symbolique à la commune, afin d'assurer la gestion et l'entretien des stationnements dans le cadre du domaine public communal ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer ces stationnements dans son domaine public afin d'en garantir l'usage public pérenne et d'assurer leur bonne gestion ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, DECIDE :

-D'accepter la cession des parcelles à la Commune de FONBEAUZARD à l'euro symbolique aux conditions sus-énoncées,

-Et de mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tout acte en ce sens.

Espaces verts « Les Jardins de l'Hers » : (délibération n° 05-1.2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la SA HLM DES CHALETS a réalisé sur la commune de FONBEAUZARD le programme immobilier « Les Jardins de l'Hers » qui comprend des espaces verts accessibles au public.

Ces espaces verts étant accessibles à tous, la commune de FONBEAUZARD s'est rapprochée de la SA DES CHALETS afin d'envisager la rétrocession de ces espaces.

Il a été convenu avec la Commune de FONBEAUZARD que la SA HLM DES CHALETS céderait à l'euro symbolique les parcelles suivantes :

- Les parcelles cadastrées N°AC 233,236, 238, 240, 242 et 243 correspondants aux zones d'espaces verts et matérialisées en bleu sur le plan ci-annexé.

Il est ici précisé que les frais d'actes sont à la charge du propriétaire actuel.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal et les dispositions relatives à la gestion du domaine public ;

Vu l'offre formulée par la SA DES CHALETS, propriétaire de la parcelle cadastrée section AC N°233, 236, 238, 240 et 243 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, DECIDE :

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



-D'accepter la cession des parcelles à la Commune de FONBEAUZARD à l'euro symbolique aux conditions sus-énoncées,

-Et de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes démarches et signer tout acte en ce sens.

6°) Délibération pour enfouissement des réseaux Basse Tension et éclairage public rue des Saules (délibération n° 06.2025)

Le Conseil Municipal est informé que à la suite de la demande de la commune du 20/11/2024, concernant l'effacement des réseaux rue des Saules - référence : 307716, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comprenant :

Basse tension :

Dépose de 134 mètres de réseau aérien basse tension.

Construction d'un réseau souterrain BT sur une longueur d'environ 150 mètres avec reprise de 15 branchements.

Eclairage public :

Dépose de 4 lanternes d'éclairage public sur poteaux béton.

Construction d'un réseau souterrain d'éclairage public d'environ 150 mètres de longueur en conducteur U1000R02V.

Fourniture, pose et raccordement d'environ 6 à 7 ensembles d'éclairage public sur mâts de 7 mètres de hauteur équipés de lanternes à appareillage LED 41 Watts.

Il sera proposé une esthétique des lanternes similaire au modèle déjà posé sur la commune.

Surface à éclairer : environ 1250m²

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune est estimée à 26 343€, cette dernière se décomposant de la manière suivante :

<u>Pour la partie électricité :</u>	<i>Total 55 055 €</i>
TVA (récupérée par le SDEHG)	8 800 €
Part SDEHG	35 200 €
Part restant à charge de la commune (Estimation) :	11 055 €
<u>Pour la partie éclairage public :</u>	<i>Total 34 451 €</i>
TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
Part SDEHG	9 625 €
Subvention Conseil Départemental :	4 125 €
Part restant à charge de la commune (Estimation) :	12 288 €

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrage arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cet avant-projet sommaire, décide de couvrir par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDHG imputée à l'article 6554 en section de fonctionnement du budget communal de 2026. Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques.

7°) Délibération pour vente appareils de capture de moustiques tigres et de recharges
(délibération n° 07.2025)

Il est rappelé à l'assemblée que la commune propose annuellement à ses administrés un groupement de commande dans le cadre d'appareils de capture de moustiques tigres et de recharges.

Il est rappelé également la délibération prise en séance du 10 juillet 2020 pour la création d'une « régie de recettes temporaires » pour la commande et la gestion de pièges anti-moustiques ».

Il est proposé la vente d'appareils à capture et de recharges, commandé auprès de la société Directis.

Le prix de base reste identique à celui de l'an passé :

- Piège intérieur 76,50 € TTC
- Recharge extérieur 18,50 €
- Piège extérieur 155,00 € TTC

L'assemblée invitée à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Poursuivre pour 2025 cet achat groupé d'appareils à capture intérieurs et extérieurs et recharges,
- Préciser que la dépense est inscrite en section de fonctionnement au budget primitif de 20254 à l'article 65888.
- Rappelle l'encaissement de la recette par le régisseur titulaire ou suppléant de la régie temporaire créée à cet effet.
- Et charge Monsieur le Maire de l'ensemble des modalités pratiques.

8°) Délibération pour une nouvelle tarification au cimetière de la commune (délibération n° 08-1.2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour harmoniser les prix des cavurnes à l'acquisition de nouvelles cavurnes au cimetière communal.

Pour rappel, le tarif actuel de concession est de 450 € pour une durée de 30 ans.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



Il est proposé à l'assemblée de réviser le tarif des concessions pour cavurnes, soit une proposition de tarif par cavurne de 1000 € afin de palier l'augmentation du prix d'aménagement des cavurnes.

Monsieur BARRAU note la différence de tarifs entre l'aménagement initial en 2013 et le prix actuel.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle tarification de 1000 € pour les concessions de cavurnes à compter du 7 mars 2025 et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

9°) Mise en place d'une nouvelle tarification pour la mise à disposition de bennes à destination des habitants – Fixation du tarif à 50 euros (délibération n° 09.2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour fixer une nouvelle tarification pour la mise à disposition de bennes à destination des habitants de la commune. L'ancienne tarification étant de 30 euros, l'assemblée est invitée à délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

Vu la nécessité d'organiser la gestion des déchets végétaux et de proposer un service de mise à disposition de bennes aux administrés afin de faciliter le dépôt de déchets volumineux dans des conditions respectueuses de l'environnement ;

Considérant la volonté de la commune d'encadrer ce service par une tarification juste et équilibrée, couvrant en partie les coûts engendrés (mise à disposition, transport, traitement des déchets) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, Décide :

- D'instaurer un tarif unique pour la mise à disposition d'une benne à destination des habitants de la commune, fixé à 50 euros par mise à disposition.
- Précise que ce tarif s'applique à compter du 07 mars 2025 et que les modalités pratiques de réservation, durée de mise à disposition et types de déchets acceptés sont inchangés et stipulés sur le formulaire de réservation.
- Et charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de veiller à la bonne information des administrés.

10°) Délibération pour nouvelle tarification des droits de place des forains (délibération n° 10.2025)

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

Monsieur le Maire informera l'assemblée qu'il convient de réfléchir à actualiser les droits de places des forains afin d'harmoniser les tarifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,
Vu la nécessité de fixer les tarifs applicables aux forains participant à la fête foraine organisée par le Comité des Fêtes,

Considérant qu'une actualisation est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des charges et du coût d'organisation de l'événement,

Considérant l'importance de maintenir un équilibre budgétaire dans l'organisation de la fête foraine, tout en garantissant un accès équitable aux forains,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-D'approuver l'augmentation des tarifs d'occupation du domaine public pour les forains selon le barème suivant :

- o Attractions non destinées aux enfants : 150 € → nouveau tarif : 180 €
- o Attractions destinées aux enfants : 80 € ou 100 € → nouveau tarif : 120 €
- o Stands de confiseries, tirs, jeux d'adresse, kermesse ...
ancien tarif 50 € → nouveau tarif 60 €

-De fixer ces nouveaux tarifs applicables à compter du [date d'entrée en vigueur].

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision de principe après échange avec le Comité des Fêtes.

11°) Organisation d'un Séjour pour les préadolescents et adolescents du 24 au 28 février 2025 par le Service Enfance Jeunesse. (délibération n° 11.2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que traditionnellement le service Enfance Jeunesse effectue un séjour durant les vacances d'hiver, incluant les enfants de l'élémentaire et les ados du CAJ.

Cette année, il a été proposé au CAJ, un séjour en intercommunalité avec la commune de Saint-Alban, de Saint-Genies et de Lapeyrouse, d'effectuer un séjour uniquement ados.

Cette proposition répondant également à une demande formulée par les ados du CAJ de pouvoir partir sans les élémentaires. De plus, en ce contexte très difficile, et à la vue du montant du séjour, nous n'avons pas recensé de demande particulière par les familles de l'élémentaire de proposer ce séjour.

Il est prévu 10 enfants participeront au séjour, accompagnés de 2 adultes animateurs du service Enfance Jeunesse.

Il se déroulera du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025, dans les Pyrénées Aragonaises Espagnoles, plus précisément à la station de ski de Candanchu.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



La commune de Saint-Alban est porteuse du projet, nous réglerons notre quote-part directement à la commune organisatrice.

Le budget prévisionnel du séjour s'élève à 5 000,50 € pour la commune de Fonbeuzard avec une participation des parents de 450 € pour les familles bauzifontines et de 470€ pour les familles extérieures. Ce prix comprend transports, hébergement, pension complète, forfaits et cours de ski, location du matériel.

Cette participation des familles sera encaissée par le régisseur recettes cantine-Alae-Alsh, au Pôle Education Clairefontaine.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

12°) Encaissement en régie de la participation famille d'une sortie à la neige pour les enfants de 3 à 11 ans par le Service Enfance Jeunesse (délibération n° 12.2025)

Monsieur le maire indique qu'en raison du contexte financier actuel, il est compliqué d'effectuer un second séjour parallèlement au séjour du CAJ, et de plus, les familles des enfants de l'élémentaire n'étant pas particulièrement demandeuses, il a été préférable de ne pas conduire le séjour hiver pour les enfants de 6 à 11 ans, n'ayant pas la certitude de remplir les effectifs nécessaires.

Cependant, afin d'offrir l'opportunité à un plus grand nombre d'enfants, dont les familles n'ont pas forcément les moyens ou le souhait de répondre favorablement à un séjour, il a été proposé une sortie à la neige, avec un effectif possible de 50 enfants de la maternelle et de l'élémentaire, accompagnés de 2 membres de la direction (Jessica et Andréa) et de 5 animateurs.

Cette sortie s'est déroulée le mercredi 26 février 2025, à la station de Beille. À la vue de l'âge des enfants, et du temps de présence sur place, il a été proposé une activité luge pour tous, afin de laisser cette journée être ludique et conviviale.

Le budget prévisionnel de la sortie étant de 1 438 euros, une participation financière des familles est demandée de 15 euros.

Cette participation des familles sera encaissée par le régisseur recettes cantine-Alae-Alsh, au Pôle Education Clairefontaine.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'encaissement de la participation des familles par la régie recettes désigné ci-dessus et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/15

Le Maire,
Robert GRIMAUD



13°) Lancement d'une consultation pour la passation d'un marché de prestations de services péri et extrascolaires (SEJ) (délibération n°13.2025)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que face aux difficultés persistantes, un changement structurel est nécessaire. La commune ayant atteint ses limites en gestion interne, il est opportun de confier l'ALAE à un prestataire professionnel à compter de septembre 2025.

Il rappelle le déroulement de l'enquête administrative souhaitée par la commune, ce jour avec Mme PRONO, Mr VILALTTE et Mme SOUBIE agent. Mme PRONO et Mr VILLATE ajoutent qu'elle s'est déroulée dans un climat de bienveillance et que les agents se sont montrés satisfaits de cette initiative où ils ont pu chacun s'exprimer au regard d'un questionnaire identique à chacun et anonymisé. Une synthèse sera faite, une conclusion et ensuite le tout adressé au service

Prévention des risques psychosociaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Garonne. Cette enquête a mis en évidence une situation préoccupante marquée par toutes sortes de tensions, qui impacte directement la qualité de l'accueil des enfants ainsi que la sécurité et le bien-être des personnels.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune est pleinement engagée à rétablir un fonctionnement optimal du service. Seront amenées des solutions pour terminer l'année scolaire, de manière à retrouver un cadre de travail apaisé pour les agents et un accueil sécurisé pour les enfants et les familles.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'organisation et à la gestion des services publics locaux ;

Vu les textes encadrant l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires au sein des collectivités locales ;

Considérant que la commune assure actuellement l'organisation et la gestion des services péri et extrascolaires en régie directe ;

Considérant les difficultés croissantes rencontrées pour assurer cette gestion en interne, notamment en termes de ressources humaines, d'organisation et d'expertise spécifique ;

Considérant l'opportunité d'améliorer la qualité du service rendu aux familles et aux enfants, en confiant la gestion de ces activités à un prestataire professionnel spécialisé dans l'encadrement et l'animation des activités péri et extrascolaires ;

Considérant que le recours à un marché de prestations de services permettra de mieux adapter l'offre aux besoins des usagers de la commune,

Où l'exposé de monsieur le Maire, l'assemblée est appelée à se prononcer sur la passation d'un marché de prestations de services pour l'animation du service péri et extrascolaire à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Madame MIRANDA demande le nombre d'associations réalisant ce type de service :

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



Monsieur le Maire précise qu'il y en a 2 ou 3 valeurs sûres.

Monsieur LASSERRE demande le devenir des titulaires. Monsieur le Maire précise qu'il y a deux agents et une personne en longue maladie actuellement et qu'ils ne seraient pas concernés.

Monsieur VLLATE demande le devenir des contractuels du service : Monsieur le Maire précise qu'ils pourront se voir proposer un contrat par le prestataire qui pourra déboucher éventuellement sur un CDI. Le personnel pourra également bénéficier de différentes formations professionnelles qualifiantes.

Monsieur BARRAU se félicite de cette démarche car il avait demandé d'y réfléchir l'année dernière mais néanmoins s'interroge sur le coût du service. Monsieur le Maire répond que cette transition garantira un encadrement stable et structuré pour les enfants et les familles, une meilleure qualité de travail pour les agents dans un cadre plus organisé et expérimenté avec des formations qualifiantes et donc une réduction des risques sociaux qui deviennent trop lourds à gérer en interne. Certes, cette nouvelle organisation représentera un coût supplémentaire. Toutefois, si l'on prend en compte l'ensemble des agents municipaux qui interviennent actuellement en soutien administratif du service Enfance Jeunesse, on constate que ces efforts additionnels génèrent également des dépenses. En additionnant ces coûts indirects, le surcoût lié au prestataire sera en réalité moindre qu'il n'y paraît, tout en apportant une meilleure structuration du service. Cet effort financier est un investissement nécessaire pour le service et un engagement essentiel pour le bien de chacun : enfants, familles, agents et commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, décide :

- De lancer une consultation pour la passation d'un marché de prestations de services pour l'organisation et la gestion des activités péri et extrascolaires (SEJ), selon une procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois, prenant effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, à signer les pièces afférentes au marché, ainsi que tout document relatif à son exécution.

- De préciser que la transition vers une gestion externalisée garantira la continuité du service, tout en visant une amélioration qualitative grâce à l'expertise du futur prestataire.

-D'indiquer que des modalités précises de suivi et d'évaluation du prestataire seront intégrées au cahier des charges, afin d'assurer la qualité des prestations et la satisfaction des familles et des enfants.

14°) Délibération pour vote des subventions allouées aux associations communales et extérieures au budget primitif de 2025 (délibération n°14.2025)

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations communales et extérieures pour l'année 2025.

Il est précisé que Mmes DELEDICQ et MIRANDA Et Mr. VILLATE étant respectivement présidents des associations « Gymnastique volontaire » et « Café associatif » ne prennent pas part au vote.

1.Subventions associatives communales

Associations	2025
AMAP	410
Donneurs de sang	400
Amicale L. et C.	2 260
Bauzibads	1 920
Bauzif'artistes	1 030
Bauzifon'chiens	650
Bouducons	520
Bourrée de l'Aubrac	870
Cadets	520
Café associatif	570
Cyclotourisme	770
Comité des fêtes	10 000
De la MAM à l'Envol	0
ETO	290
Football	4 120
Karaté	1 070
Pétanque	1 000
FonboJeunes	0
Fonbo/Rando	1 220
Font Semblant	650
Gymnastique Volon	2 500
Judo	730
APE Parents	210
Poker	410
Seigneurs de l'Imp	190
Shiro Fonbo	230
TACO	320
Taekwondo	2 250

Tennis	1 820
Unis pour Lenny	400
Voix de l'Hers	1 280
Volley	1 430
TOTAL	40 050

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



2.Subventions exceptionnelles demandées

Association	2024	2025
40 ans du Comité des F.	1 160	300
TOTAL	1 160	300

3.Bons d'achat

Associations	2024	2025
Matériel Font Semblants		150
Fonbo Jeunes		150
TOTAL	0	300

4.Associations extérieures

Associations	2024	2025
Contre le cancer	1 000	1020
FNACA	200	110
Rugby d'Aucamville	330	230
Restaurant du cœur	980	840
Miss Violettes	210	100
Accidents du travail (FNATH)	170	70
A.N.P.I.H.M. Handic	380	360
TOTAL	3 270	2 730

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés ayant pris part au vote, par 19 voix POUR, 0 voix Contre et 0 abstentions accepte d'attribuer les subventions aux associations communales et extérieures ci-dessus associations sous réserve que les dossiers soient complets.et d'inscrire au budget primitif de 2025 les montants correspondants.

Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/19

Le Maire,
Robert GRIMAUD



15°) Délibération pour vote des subventions allouées à la Caisse des écoles au budget primitif de 2025 (délibération n°15.2025)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux coopératives scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2025

Coopérative scolaire élémentaire :

- Fournitures scolaires : Base 35 € par enfant
- Coopérative scolaire : Base 25 € par élève
- Noël 2025 : 5 € par élève
- Livres scolaires : 10 € par élève
- Classes transplantées : 20 € par élève tous les deux ans

Coopérative scolaire maternelle :

- Fournitures scolaires : Base 30 € par enfant
- Coopérative scolaire : Base 25 € par élève
- Noël 2025 : Base 6 € par élève
- Classes transplantées : 10 € par élève

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget annexe de la Caisse des Ecoles à l'article 65748 en section de fonctionnement.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, accepte d'attribuer les subventions aux coopératives scolaires respectives et charge Mr le Maire des modalités pratiques.

16°) Délibérations pour vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement -Tableau des effectifs au 1er janvier 2025 (délibérations n°16.2025 ; 17.2025 ; 18.2025 et 19.2025)

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Budget primitif 2025

Budget principal de la commune : (délibération n°16.2025)

Le budget 2025 est un budget sensible à la vue du contexte actuel et des incertitudes encore présente sur le devenir de certaines subventions émanant de l'Etat.

Cela dit, avec la loi des Finances spéciale votée, le maintien de certaines dotations Etat par rapport à 2024 reste assuré mais serait sans augmentation au regard de la loi des Finances 2025.

De ce fait, il est préférable de rester vigilant et d'opter sur une diminution des charges de fonctionnement dans la mesure du possible (à savoir les charges de personnel restant incompressibles avec une hausse en perspective de 3.5 points de la part patronale CNRACL pour 2025).

Les investissements sont ciblés sur le caractère de priorisation des opérations. En termes de subventions, le département est amené à revoir les subventions aux communes avec une demande de priorisation de dossiers : 1 dossier supérieur à 70 000€ HT – 1 dossier inférieur à 70 000€ HT à présenter fin avril pour les contrats de territoire 2025 et pour les acquisitions, 1 dossier par commune également à présenter pour octobre 2025 dernière limite.

Il est à noter que ce sont en premier lieu des investissements dits de remplacements et de mises aux normes d'équipements déjà existant, ceci afin d'assurer la sécurité et la continuité des services publics. (Extension cimetière, remplacement alarmes, mises aux normes du groupe scolaire à la suite du regroupement des écoles, sécurisation du terrain de foot...)

Section de fonctionnement : Les dépenses et les recettes du budget 2025 s'équilibrent à 3 478 287 euros.

Les charges d'exploitation sont constituées par des dépenses induites par le fonctionnement normal des services durant l'exercice. Les prévisions nouvelles sont ajustées pour certains postes au vu des réalisations du compte administratif 2024 et par l'impact de l'inflation 2025 de 1,6%.

Chapitres	Désignation des Dépenses de Fonctionnement	Vote 2025
011	Charges à caractère général	677 474.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 242 700.00
014	Atténuations de produits	10 159.00
65	Autres charges de gestion courante	316 472.00
66	Charges financières	61 479.00
67	Charges spécifiques	600.00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	165 297.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 106.00
	Total Général	3 478 287.00

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Chapitres	Désignation des Recettes de Fonctionnement	Vote 2025
013	Atténuations de charges	160 000.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	344 200.00
73	Impôts et taxes	933 796.00
731	Impositions directes	1 303 119.00
74	Dotations et participations	668 241.00
75	Autres produits de gestion courante	7 685.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits spécifiques	500.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	45 746.84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000.00
	Total Général	3 478 287.84

Les dépenses et les recettes d'exploitation étant prévues puis ajustées afin de dégager un surplus de recettes et ainsi alimenter la section d'investissement : il s'agit de l'article 023 « virement à la section d'investissement ».

La prévision de cette opération d'ordre s'élève à 165 297 euros, basculés en section investissement en apport de contribution au financement des dépenses prévisionnelles d'investissement de 2025.

Section d'Investissement :

La section d'investissement qui permet de financer les projets d'équipement et / ou leur réfection, s'équilibre à 514 827,35 euros.

A noter, les restes à réaliser en dépenses et en recettes de 34 041 €.

La priorisation 2025 concerne la sécurité avec la mise aux normes du groupe scolaire à la suite de la fusion des deux écoles, notamment en demande de subventions pour les contrats du territoire 2025 (priorisation de dossiers à la demande du Département au regard du contexte économique actuel).

Op.	Désignation des Dépenses d'Investissements	R.A.R 2024	PROPOSITIONS 2025	VOTE 2025
101	Mairie	7 946.00	30 006.00	37 952.00
102	Groupes scolaires	4 913.00	41 241.00	46 154.00
115	Aménagement bâtiment réfectoire école	21 182.00	0.00	21 182.00
*NI	Non individualisé	0.00	15 000.00	15 000.00
*OF	Op. financière	0.00	394 539.35	394 539.35
	Total Général	34 041.00	480 786.35	514 827.35

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



Op.	Désignation des Recettes d'Investissements	R.A.R 2024	PROPO 2025	VOTE 2025
101	Mairie	31 042.00	20 290.00	51 332.00
102	Groupes scolaires	2 999.00	11 030.00	14 029.00
*OF	Op. financière	0.00	449 466.35	449 466.35
	Total Général	34 041.00	480 786.35	514 827.35

Les opérations non individualisées :

Dépenses (jeux d'écritures en fin d'année, opération d'ordre)

Art. 2181 : Travaux en régie 2025

Les opérations financières : Dépenses :394 539.35 € dont le détail :

Art 001 / Déficit Investissement reporté : 248 430.35 €

Art 1641 : Capital dette commune à rembourser 146 109 €

Recettes : 449 466.35 €

Art. 021 : 165 297 € virement de la section de fonctionnement

Art 10222 FCTVA (sur exercice 2023) 33 633 €

Art 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation du résultat 2024) : 248 430.35 €
Art 4817 Indemnités de renégociation de la dette 2 106 € (dernière année).

Monsieur le Maire précise que des travaux ont été réalisés en 2024 sur le remplacement de plusieurs points d'éclairage par du LED ainsi que le remplacement de la chaudière d'un bâtiment par une chaudière à faible consommation. Ces efforts financiers sont d'ailleurs visibles sur la nette baisse de consommation dans ces sites.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Monsieur BARRAU interpelle l'assemblée que le budget lié à la charge du personnel est identique à celui de 2024 et 153 000€ de plus que 2023, et déplore le manque de moyen pour réduire les dépenses de fonctionnement. La directrice générale des services précise que la commune resta attentive à l'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en garantissant la qualité des services administratifs.

Madame Prono demande pourquoi malgré l'embauche de l'agent à l'accueil, la Mairie est fermée au public le vendredi. Monsieur le Maire précise que le poste occupé par l'agent à l'accueil n'est pas un poste supplémentaire mais en remplacement de l'agent parti à la retraite. L'accueil de la mairie est ouvert le vendredi sur rendez-vous, offrant ainsi un service plus personnalisé et adapté aux besoins des usagers. Ce fonctionnement permet d'assurer une prise en charge plus efficace des demandes et de garantir une meilleure disponibilité des agents pour traiter le dossier avec l'intéressée. La fermeture de la mairie ne signifie pas l'arrêt du travail des agents qui restent mobilisés pour assurer le bon fonctionnement des services et le traitement des dossiers.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/23

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Budget annexe de la Caisse des écoles : (délibération n°17.2025)

Chapitres	Désignation des Dépenses	Vote 2025
011	Charges à caractère général	19 000,00
65	Autres charges de gestion courante	12 250,00
	Total Général	31 250,00

Chapitres	Désignation des Recettes	VOTE 2025
74	Dotations et participations	23 123,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 127,01
	Total Général	31 250,01

L'assemblée, avec 17 voix pour et 5 abstentions (Mmes Mignot-Prono-De Matos- Mrs Maudouit et Barrau), adopte les délibérations pour le vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

Fongibilité des crédits : (délibération n° 18.2025)

Il est rappelé à l'assemblée que la fongibilité des crédits permet à la collectivité d'autoriser l'ordonnateur de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Cela permet une gestion budgétaire plus souple tout en respectant les principes budgétaires fondamentaux.

Cette souplesse budgétaire, inscrite dans le cadre de la comptabilité M57, offre à la collectivité des marges de manœuvre pour ajuster l'exécution du budget en fonction des besoins concrets, tout en préservant les grandes orientations votées. Elle contribue ainsi à une gestion plus réactive et efficiente des finances communales, dans le respect des principes budgétaires fondamentaux.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés par 18 voix Pour et 4 abstentions (Mmes Mignot-Prono-De Matos- Mrs Maudouit) approuve ce principe de fongibilité des crédits, qui permet d'autoriser l'ordonnateur, en l'occurrence le Maire, à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de ladite section.

Tableau des effectifs au 01/01/2025 : (délibération n° 19.2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des effectifs pourvus de la collectivité au 01/01/2025.

L'assemblée, avec 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes Mignot-Prono-De Matos- Mrs Maudouit), approuve le tableau des effectifs comme ci-dessous :

PROCES-VERBAL

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



*** Secteur administratif**

- ▶ 1 Directeur général des services catégorie A à TC avec 50 % mise à disposition avec autre commune - poste pourvu
- ▶ 1 Attaché territorial catégorie A – TC - poste pourvu
- ▶ 1 Rédacteur principal 1ere Classe catégorie B - TC- poste pourvu
- ▶ 2 Adjoint administratif principal de catégorie C - TC – postes pourvus

*** Secteur technique**

- ▶ 1 Ingénieur Territorial de catégorie A à TC - poste pourvu
- ▶ 1 agent de Maîtrise Territorial catégorie C à TC - poste pourvu
- ▶ 2 Adjoint technique Principal 2ème classe catégorie C à TC - postes pourvus
- ▶ 2 Adjoints techniques territoriaux de catégorie C à TC - postes pourvus
- ▶ 5 Adjoints technique territoriaux catégorie C à TNC – postes pourvus
- ▶ 3 Adjoints technique principal 2^{ème} classe catégorie C à TNC – postes pourvus

***Secteur social**

- ▶ 1 Educatrice de Jeunes Enfants catégorie A à TC - poste pourvu
- ▶ 1 agent spécialisé Principal de 1ere classe des écoles maternelles catégorie C à TNC - poste pourvu
- ▶ 2 agents spécialisés Principal de 2ème classe des écoles maternelles catégorie C à TNC – postes pourvus

***Secteur Animation**

- ▶ 1 Animateur Principal de 1ere classe catégorie B à TC – poste pourvu
- ▶ 1 Adjoint territorial Principal 2eme classe d'animation catégorie C à TC - poste pourvu
- ▶ 1 Adjoint territorial d'animation catégorie C - postes pourvus

***Secteur police**

- ▶ 1 Agent gardien-brigadier de police municipale catégorie C à TC - poste non pourvu

Soit la totalité des 26 postes budgétaires de titulaires pourvus et 1 poste budgétaire de titulaire non pourvu au 1^{er} janvier 2025.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/25

Le Maire,
Robert GRIMAUD



17°) Délibérations pour demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2025 pour les différents investissements inscrits au budget primitif de 2025 (délibérations n° 08.2025 ; 20.2025 ; 21.2025 et 22.2025)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents projets d'investissement qui feront l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre des contrats de territoires pour 2025, comme ci-dessous :

Considérant que les projets d'investissement prévus dans le budget primitif 2025 nécessitent des financements extérieurs afin de garantir leur réalisation,

Considérant que le Département propose des aides à l'investissement dans le cadre des Contrats de Territoire 2025 avec une priorisation de dossiers demandée par commune,

Faisant suite au vote du budget primitif 2025 et afin de respecter les délais de dépôts de dossiers de subventions sur la plateforme du Département, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Approuver les projets et le dépôt des demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire 2025 pour les investissements prévus au budget primitif 2025,

-Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt et au suivi de ces demandes de subvention,

-S'engager à inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la réalisation des projets prioritaires selon les critères du Conseil Départemental et après obtention des subventions sollicitées comme ci-dessous :

- **Dossier structurant : équipement public de + de 70 000€ HT**

Travaux de mise aux normes incendie de l'école pour un montant prévisionnel de 77 000€ HT : (délibération n°20.2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le regroupement d'école et le cumul d'effectif sur l'ensemble du bâtiment,

Vu le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques de panique dans les E.R.P. en date du 10/09/2024

Vu le rapport du bureau de contrôle

Considérant la consultation des entreprises pour les différents travaux à effectuer

Considérant l'opportunité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour soutenir cet investissement,

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Considérant que le solde de l'opération sera financé par autofinancement et inscrit au budget primitif 2025 de la commune,

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour, décide la validation des travaux :

- de remplacement des menuiseries intérieures auprès de l'entreprise ISMO CONCEPT, pour un montant de 24 521.33 € HT soit 29 425.60 € TTC.
- de reprise de l'installation électrique sur différentes parties de l'établissement auprès de la société BV ELEC, pour un montant de 16 550 € HT soit 19 860 € TTC
- de remplacement de fenêtres de toit et mise en place d'un exutoire de fumée auprès de l'entreprise EPURE, pour un montant de 9 969€ HT soit 11 962.80€TTC
- de remplacement du système d'alarme incendie par un système conforme à un établissement de 3ème catégorie auprès de la société GASC, pour un montant de 25 800€HT soit 30 960€TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025 pour le financement partiel de cette opération qui s'élève à 76 840.33€ HT soit 92 208.40€ TTC. Le solde de cette opération d'investissement étant financé par autofinancement communal.
- Précise l'inscription de cette opération au budget primitif de 2025 en section d'investissement, en dépense à l'article 2131 et en recettes à l'article 1323 - Opération 102.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

• **Dossiers pour petits travaux de – de 70 000€ HT**

Aménagement de cavurnes au cimetière communal pour un montant estimatif de 6 650€HT :
(délibération n°08.2025)

Considérant la nécessité de création de 9 nouvelles cavurnes afin de répondre à la demande des administrés,

Considérant la proposition de l'entreprise Pompes Funèbres SARASAR pour la fourniture de nouvelles cavurnes au cimetière communal, pour un montant de 6 650 € HT soit 7 980 € TTC,

Considérant l'opportunité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour soutenir cet investissement,

Considérant que le solde de l'opération sera financé par autofinancement et inscrit au budget primitif 2025 de la commune,

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour :

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



- Décide l'acquisition d'un monument cinéraire de 9 cavurnes pour le cimetière communal auprès de l'entreprise Pompes Funèbres SARASAR, pour un montant de 6 650 € HT soit 7 980 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025 pour le financement partiel de cette opération, le solde de cette opération d'investissement étant financé par autofinancement communal.
- Précise l'inscription de cette opération au budget primitif de 2025 en section d'investissement, en dépense à l'article 21316 et en recettes à l'article 1323 - Opération 101.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

***Travaux de fourniture et pose de films anti-chaleur sur les vitres des bâtiments scolaires –
Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant
estimatif de 4 438 € HT : (délibération n°21.2025)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins exprimés concernant la baisse de la température dans les salles des bâtiments scolaire,

Considérant la nécessité de répondre à la demande des élèves et personnel scolaire par une solution économiquement viable et écologiquement responsable en limitant le recours à la climatisation ;

Considérant la proposition de l'entreprise ICONOPLAST pour la fourniture et pose de films anti chaleur, pour un montant de 4 438 € HT soit 5 325.60 € TTC,

Considérant l'opportunité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour soutenir cet investissement,

Considérant que le solde de l'opération sera financé par autofinancement et inscrit au budget primitif 2025 de la commune,

Où il l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour :

- Décide de valider les travaux de fourniture et pose de films anti-chaleur sur les vitres des bâtiments scolaires auprès de l'entreprise ICONOPLAST, pour un montant de 4 438 € HT soit 5 325.60€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025 pour le financement partiel de cette opération, le solde de cette opération d'investissement étant financé par autofinancement communal.
- Précise l'inscription de cette opération au budget primitif de 2025 en section d'investissement, en dépense à l'article 2131 et en recettes à l'article 1323 - Opération 102.

PROCES-VERBAL

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Travaux de Fourniture et Mise en place d'une barrière de sécurité au terrain de football pour un montant estimatif de 1 780 €HT : (délibération n°22.2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les besoins exprimés concernant la sécurisation de l'accès au terrain de football pour éviter toute intrusion,

Considérant la proposition de l'entreprise CASBAS ET FILS pour la fourniture et pose d'une barrière de sécurité, pour un montant de 1 780 € HT soit 2 136 € TTC,

Considérant l'opportunité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour soutenir cet investissement,

Considérant que le solde de l'opération sera financé par autofinancement et inscrit au budget primitif 2025 de la commune,

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 22 voix Pour :

- Décide la validation des travaux de fourniture et pose d'une barrière de sécurité auprès de l'entreprise CASBAS ET FILS, pour un montant de 1 780 € HT soit 2 136 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025 pour le financement partiel de cette opération, le solde de cette opération d'investissement étant financé par autofinancement communal.

- Précise l'inscription de cette opération au budget primitif de 2025 en section d'investissement, en dépense à l'article 2188 et en recettes à l'article 1323 - Opération 101.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Considérant que le Département propose des aides à l'investissement dans le cadre des Contrats de Territoire 2025 avec une priorisation de dossiers demandée par commune.

Questions diverses :

Réglementation applicable en matière de location de courte durée type Airbnb ou meublé touristique sur la commune et demande d'avis. Monsieur le Maire informera l'assemblée de la demande d'une personne qui souhaite devenir propriétaire sur la commune.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/29

Le Maire,
Robert GRIMAUD



II- Point commissions :

1) Animation de la vie locale et associative

Monsieur Michel CORBIERE adjoint délégué, (outre le point des subventions aux associations abordé au point 14) informe l'assemblée le planning des manifestations à venir :

Espace André Gentillet

- Vendredi 14 mars : A.G. du Judo Aucamville/Fonbeuzard
- Samedi 15 et dimanche 16 mars : Vide-Grenier des Voix de l'Hers
- Dimanche 23 mars : Repas dansant de la Bourrée de l'Aubrac

Samedi 29 mars : Festival de danse de l'Hersain,

L'assemblée prend acte des informations communiquées.

2) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Madame Florence MORET, adjointe déléguée informe l'assemblée des points suivants :

-Enquête administrative : déjà abordé au point13. L'interrogation se porte sur les possibilités permettant de terminer l'année scolaire sereinement avant la mise en place du service en gestion déléguée. Madame Prono abonde.

La DGS et la coordinatrice du service avec Mme MORET fera un point avec l'ensemble des agents du service animation pour rappeler à l'équipe que l'objectif est déjà de garantir la continuité et le bon fonctionnement du service jusqu'à la fin de l'année scolaire et ensuite de d'informer et de rassurer afin d'assurer une transition fluide et sereine jusqu'à la mise en place du service en gestion déléguée.

L'assemblée prend acte.

3) Communication et Numérique

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint délégué informe l'assemblée que :

- Le bulletin municipal a été confectionné à l'aide de Mr TALBI, malgré des délais contraints suite aux réponses tardives et la disponibilité de Mr TALBI.
- Des supports de communications ont été faits pour les événements de Fonbojeux, l'exposition photo et le festival de guitare.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



- Mr TALBI a collaboré sur une partie de la communication concernant le Forum de l'Emploi

L'assemblée prend acte.

4) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités

Madame Carine MIRANDA, adjointe déléguée informe l'assemblée que dans le cadre du chantier jeune de février, des jeunes plants ont été plantés en remplacement des plants volés au bord de l'Hers.

L'assemblée prend acte.

5) Culture communale et intercommunale

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, adjoint délégué informe l'assemblée des points suivants :

Expo photo : au bord de la Garonne en cours à la Mairie

Fonbo jeux : il se déroulera le week-end prochain à l'espace André Gentillet.

Festival guitare : il se déroulera avec Anaïs ROSSO le 20 mars.

Culturbus : pour avril

Mr VILLATE informe que le Forum de l'emploi « Ensemble pour l'emploi » 8^{ème} Edition s'est très bien déroulé avec une très grosse participation (plus de 500 participants) Il tient à remercier le Comité de Bassin Nord31 et l'ensemble du personnel de la commune, qu'il soit administratif ou technique pour leur implication, dynamisme et accueil.

L'assemblée prend acte.

6) Action sociale

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe déléguée informe l'assemblée des points suivants :

Repas des aînés : il s'est bien déroulé à la grande satisfaction des Séniors.

Ateliers culinaires : des ateliers de cuisine à destination des séniors ont démarré, proposés par une nutritionniste.

Voyage des Séniors : il se déroulera en septembre, les inscriptions seront prochainement ouvertes.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

PAGE N°2025/31

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Femmes inspirantes : des affiches des femmes inspirantes sur Fonbeuzard ont été réalisées en lien avec Toulouse Métropole et seront positionnées sur la clôture de la mairie. Une cérémonie aura lieu à cet effet en mairie le 27 mars 2025.

L'assemblée prend acte.

7) Sécurité

Monsieur Serge LASSERRE conseiller délégué à la Sécurité informe l'assemblée :

L'exercice d'évacuation sur l'école s'est bien déroulé. L'exercice PPMS se fera le 20 mars 2025.

Pour rappel, il est organisé 2 exercices par an.

Monuments aux Morts : 19 mars 2025

Mr LASSERRE conclut en informant l'assemblée qu'il assistera à une réunion pour la protection des inondations à Toulouse Métropole le 13 mars 2025.

L'assemblée prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Prochain conseil municipal le jeudi 10/04 à 19h00.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025

Le Maire,
Robert GRIMAUD**Les délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :**

N° / Point des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	État Approuvée/ Ajournée/ Rejetée
01 - 02 / Point 3	06/03/2025	Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles	<i>Approuvée</i>
03 - 04 / Point 4	06/03/2025	Approbation de l'affectation des résultats de 2024 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles	<i>Approuvée</i>
05 - 05.1 / Point 5	06/03/2025	Rétrocession dans le domaine public communal des parcelles appartenant à la société Les Chalets situées rue des Jardins de l'Hers ainsi que les parcelles situées sur le parking rue des Tilleuls	<i>Approuvée</i>
06 / Point 6	06/03/2025	Enfouissement des réseaux Basse Tension et éclairage public rue des Saules	<i>Approuvée</i>
07 / Point 7	06/03/2025	Vente appareils de capture de moustiques tigres et de recharges	<i>Approuvée</i>
08.1 / Point 8	06/03/2025	Mise en place d'une nouvelle tarification au cimetière de la commune	<i>Approuvée</i>
09 / Point 9	06/03/2025	Mise en place d'une nouvelle tarification pour la mise à disposition de bennes à destination des habitants – Fixation du tarif à 50 euros.	<i>Approuvée</i>
10 / Point 10	06/03/2025	Nouvelle tarification des droits de place des forains	<i>Approuvée</i>
11 / Point 11	06/03/2025	Organisation d'un Séjour pour les préadolescents et adolescents du 24 au 28 février 2025 par le Service Enfance Jeunesse.	<i>Approuvée</i>

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 27/02/2025

Date de l'affichage : 27/02/2025



**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

12 / Point 12	06/03/2025	Encaissement en régie de la participation famille d'une sortie à la neige pour les enfants de 03 à 11 ans par le Service Enfance Jeunesse.	<i>Approuvée</i>
13 / Point 13	06/03/2025	Lancement d'une consultation pour la passation d'un marché de prestations de services péri et extrascolaires (SEJ).	<i>Approuvée</i>
14 / Point 14	06/03/2025	Vote des subventions allouées aux associations communales et extérieures au budget primitif de 2025	<i>Approuvée</i>
15 / Point 15	06/03/2025	Vote des subventions allouées à la caisse des écoles au budget primitif 2025	<i>Approuvée</i>
16 – 17 – 18 - 19 / Point 16	06/03/2025	Vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe de la Caisse des Ecoles Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement Tableau des effectifs au 1er janvier 2025	<i>Approuvée</i>
08 – 20 – 21 - 22 / Point 17	06/03/2025	Délibérations pour demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2025 pour les différents investissements inscrits au budget primitif de 2025 Travaux de mise aux normes incendie de l'école (délibération n°20) Aménagement de cavurnes au cimetière communal (délibération n°8) Fourniture et pose de films solaires sur les vitres de l'école et du réfectoire : (délibération n°21) Fourniture et pose d'une barrière de sécurisation (délibération n°22)	<i>Approuvée</i>

